



FSG Aigle-Alliance
CP 472
1860 Aigle
E-mail : info@fsg-aiglealliance.com

1. BUT DU RÈGLEMENT

Ce document est une annexe aux statuts de la société de gymnastique Aigle-Alliance (art. 16.2.3) et a pour but de fixer les modalités des cotisations perçues auprès des membres de la société. Ce règlement est du ressort de l'Assemblée générale de l'Alliance et ne peut être modifié que par celle-ci.

2. COTISATION DE MEMBRE

La cotisation d'un membre de l'Alliance se compose de l'addition d'une cotisation de base et d'une cotisation de groupement.

2.1 COTISATION DE BASE

La cotisation de base couvre les frais et cotisations dus par la société aux différentes instances supérieures (ACVG, FSG, CAS-FSG, etc.) ainsi que les frais administratifs.

Une partie de la cotisation de base pour les honoraires travaillants est prise en charge par la FSG Aigle-Alliance.

2.2 COTISATION DE GROUPEMENT

Cette cotisation couvre une partie des frais occasionnés par l'activité du groupement et peut varier d'un groupement à l'autre. En cas de participation à plusieurs groupements, seule la cotisation de groupement la plus élevée est perçue.

3. LICENCES

Les licences sont ajoutées au montant des cotisations.

4. CONDITIONS

Les cotisations sont dues pour l'année à venir et payables dans les 30 jours. Toute cotisation non payée sera signalée au moniteur responsable et pourra entraîner la suspension de toute activité gymnique, jusqu'à preuve du paiement. Une démission en cours d'année n'octroie aucun droit à un remboursement, même partiel, de la cotisation.

5. COTISATIONS 2023

Groupement	Base	Groupe	Total
Parents-Enfants	50.00	100.00	150.00
Enfantines	50.00	100.00	150.00
Ecole de Base	50.00	100.00	150.00
Agrès pour tous	50.00	100.00	150.00
Actifs <17	50.00	200.00	250.00
Actifs >17	80.00	200.00	280.00
Agrès mixtes	50.00	200.00	250.00
Agrès individuels <17	50.00	200.00	250.00
Agrès individuels >17	80.00	200.00	280.00
Parkour <17	50.00	100.00	150.00
Parkour >17	80.00	100.00	180.00
Trampoline <17	50.00	200.00	250.00
Trampoline >17	80.00	200.00	280.00
Gym loisir	80.00	70.00	150.00
Jeunes-vieux	80.00	70.00	150.00
Dames	80.00	70.00	150.00
Honoraires actifs	50.00	Selon gr.	50 + selon gr.
Honoraires non-travaillant			0.00
Membres libres		40.00	40.00

Modifié lors de l'AG du 24.03.2022

Pour la commission de travail et le Comité Central :

Daniel Calderini, commission d'indemnisation et cotisations

Carmen Descombes, commission d'indemnisation et cotisations

Maëlle Gigandet, caissière (CC)

Christine Meylan, commission d'indemnisation et cotisations

Xavier Schneider, président (CC)